



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE



# GÉO-PORTAIL DE L'URBANISME

23/04/2015

Neil Guion

# ORDRE DU JOUR

---

- **CONTEXTE ET OBJECTIFS DU GEO-PORTAIL DE L'URBANISME**
- **MISE EN ŒUVRE DU GEO-PORTAIL DE L'URBANISME**
- **PERSPECTIVES**

# CONTEXTE ET OBJECTIF DU GEO-PORTAIL DE L'URBANISME (GPU)

# CONTEXTE GÉNÉRAL

- PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LE LOGEMENT – MARS 2013
- LA MISE EN PLACE DU GPU RÉPOND À 3 ENJEUX

**Contribuer à la  
démocratisation et à  
l'égalité des territoires en  
termes d'accès à  
l'information**

## **Transposer la directive européenne INSPIRE**

- La directive INSPIRE vise à favoriser la protection de l'environnement
- Elle prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique
- Le GPU s'appuie sur les standards du CNIG, structure nationale de coordination pour la mise en œuvre des dispositions de la directive INSPIRE

## **Faciliter l'action des acteurs de l'urbanisme**

- Avec pour effets attendus :
  - Une **accélération** des projets de construction
  - Une **réduction des coûts** de mise à disposition de l'information urbanistique pour l'Etat et les collectivités territoriales
- Avec pour effets induits pour les SUP :
  - Une **simplification** réglementaire / législative
  - Une **homogénéisation** des pratiques à travers le territoire

# OBJECTIFS

- LE SITE INTERNET « GÉOPORTAIL DE L'URBANISME » DOIT OFFRIR L'ACCÈS AUX RÈGLES DE PLANIFICATION URBAINE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

**Le Géoportail de l'urbanisme offre un accès  
Centralisé, permanent, rapide et aisé**

## **Aux informations urbanistiques**

- Des documents d'urbanisme : PLU(I), POS, CC, SCoT, et à terme PSMV
- Des Servitudes d'Utilité Publique

## **Sous une forme dématérialisée**

- « Texte » et géo-référencée
- Standardisée
- Directement exploitable

## **Exhaustive sur**

- l'ensemble du territoire français  
(à terme)

**Aux Citoyens, Communes, EPCI, professionnels du bâtiment, etc.**

# MISE EN ŒUVRE DU GÉO-PORTAIL DE L'URBANISME

# ORGANISATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GPU

## ■ PARTENARIAT MLET – IGN

- convention cadre signée le 11/12/2013
- Le MLET est le garant de la définition des besoins
- L'IGN est le garant de la réalisation technique

## ■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Version 1, mise en ligne bientôt
- Version 2, mise en ligne 2<sup>e</sup> semestre 2015

# MISE EN ŒUVRE RÉGLEMENTAIRE

- HABILITATION DU GOUVERNEMENT À LÉGIFÉRER PAR ORDONNANCE
- ORDONNANCE PUBLIÉE AU JO LE 20/12/2013

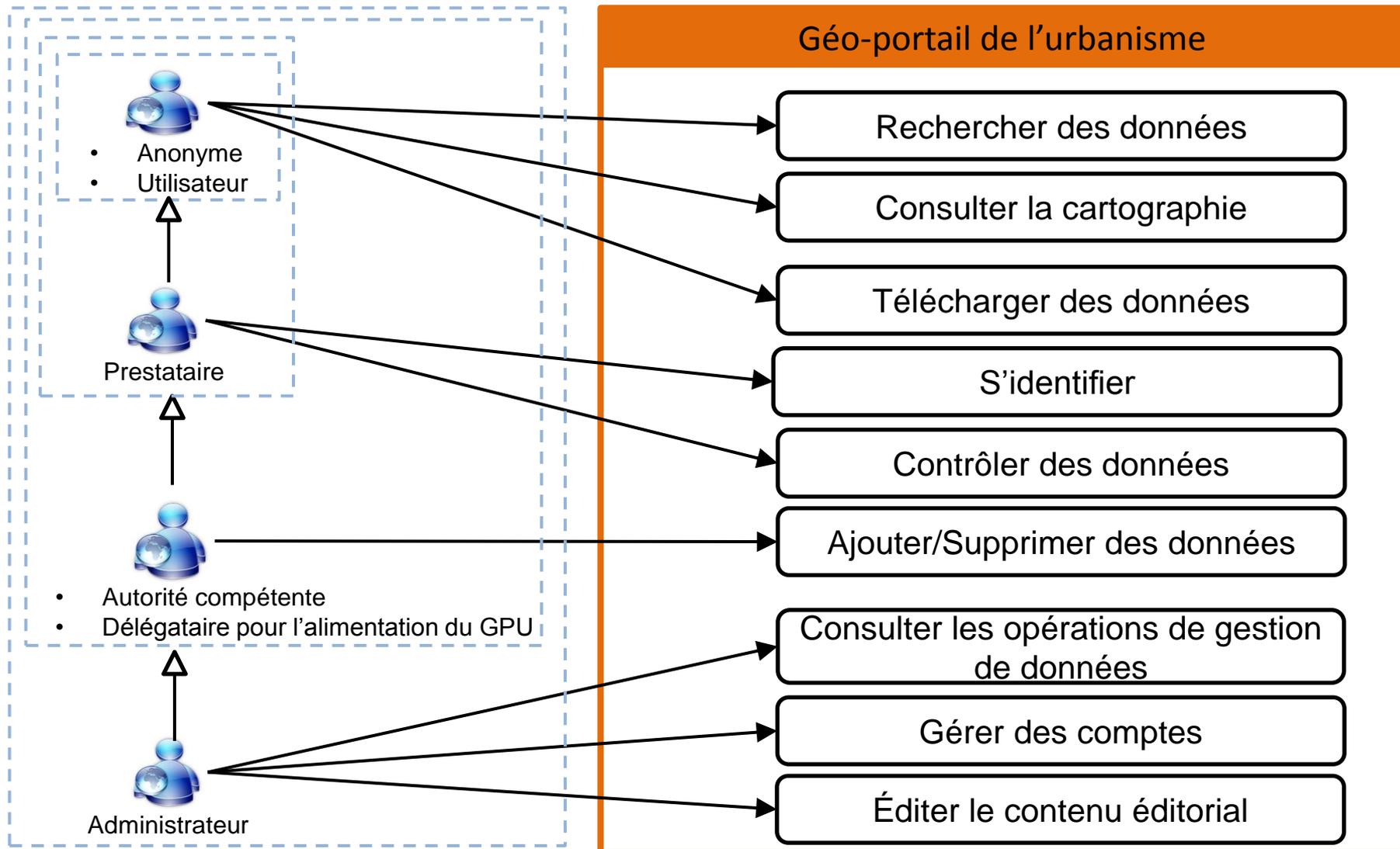
	Au 01/01/2016	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Obligations des Collectivités Territoriales (communes, EPCI)	Numériser le DU de préférence au format CNIG	Numériser le DU obligatoirement au format CNIG	
	Mettre en ligne le DU de préférence sur le GPU		Mettre en ligne le DU obligatoirement sur le GPU
Obligations des gestionnaires de SUP	Fournir à l'Etat les SUP numérisées au format CNIG		

Au 01/01/2020, la présence des SUP en ligne sur le GPU vaudra annexion aux DU

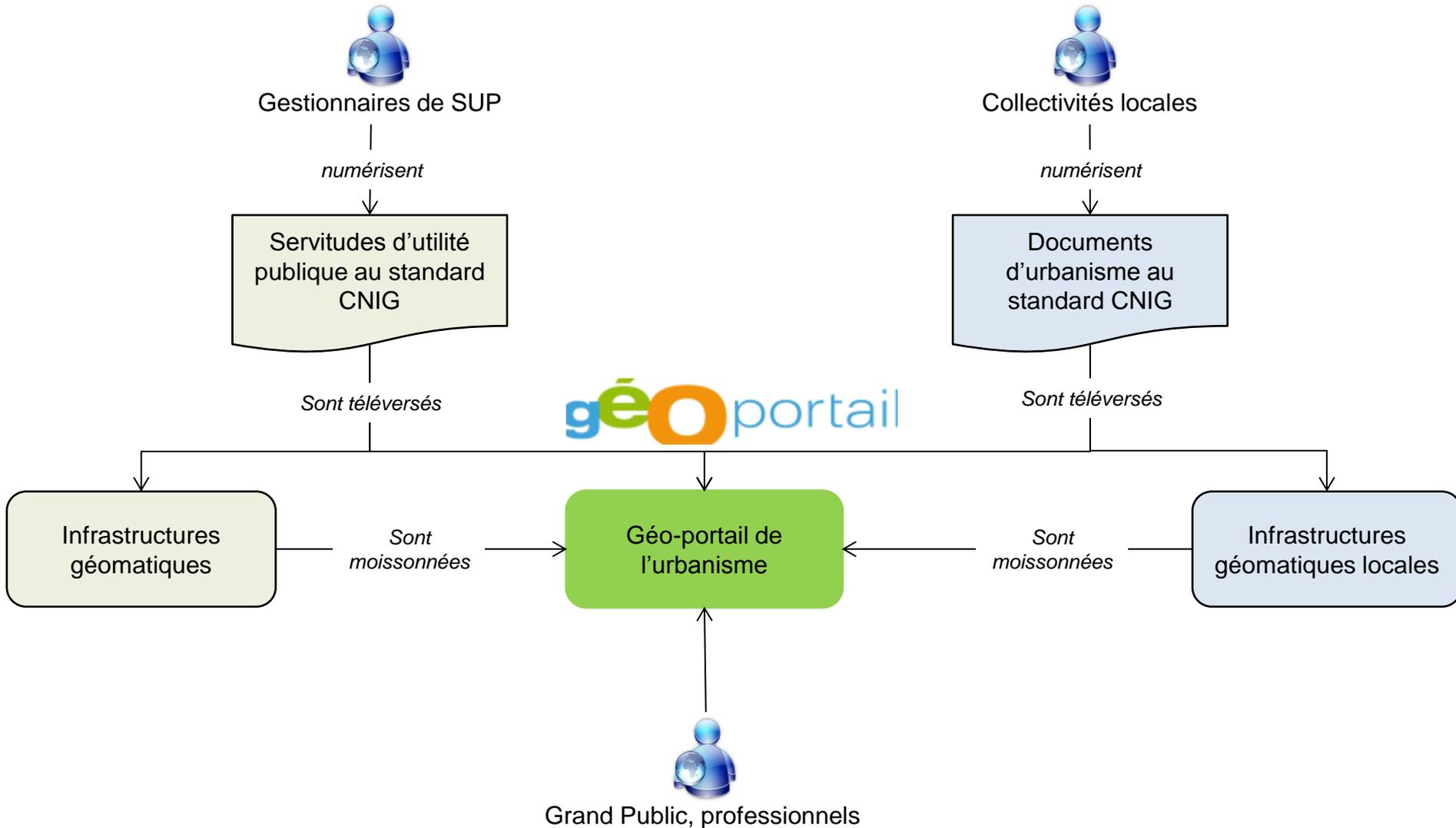


**Ce calendrier progressif laisse du temps aux collectivités territoriales et aux gestionnaires de SUP pour la numérisation des documents et leur mise au format CNIG.**

# MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE (1/2)



# MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE (2/2)



# SEULES LES AUTORITÉS COMPÉTENTES SERONT HABILITÉES À PUBLIER LEURS DOCUMENTS SUR LE GPU



- Information, conseil
- Validation et communication des droits d'accès

## Collectivités territoriales



Communes et EPCI

Numérisent et mettent en ligne leurs DU

## Services déconcentrés



DDT (M) / DREAL

Numérisent et mettent en ligne les SUP du MEDDE / MLETR / MAAF

## Autres Gestionnaires de SUP



Numérisent et mettent en ligne leurs SUP



Les services déconcentrés se recentrent sur 2 missions :  
charger les SUP MEDDE/MLETR/MAAF et accompagner les autorités compétentes en matière de DU

# PERSPECTIVES

# PERSPECTIVES

## ■ AVANT OUVERTURE DE LA V1 AUX SITES PILOTES

- Effectuer les derniers tests
- Corriger les derniers bugs

## ■ INTÉGRATION DES DÉPARTEMENTS PILOTES

- 6 départements (19, 29, 41, 44, 50, 62)

## ■ LA VERSION 2

- Les développements ont commencés
  - Amélioration de la gestion des comptes
  - Automatisation de l'alimentation en données depuis d'autres SI (plateformes nationales, régionales, départementales, ...)
- La recette de l'application est prévue en Septembre/Octobre 2015

# ILLUSTRATION DES DÉVELOPPEMENTS

Géoportail de l'Urbanisme

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES IGN

Comment ça marche ? Cartographie Recherche Connexion / Inscription

Vendôme (41100) + rechercher par parcelle

VENDÔME (41269)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage de DU (zone AUs)

Ensemble des pièces écrites

- Orientations aménagement
- Rapport
- PADD
- Info surf 21
- Délibération
- Règlement

Téléchargez l'archive complète

PLAN DU SITE

- Comment ça marche ?
- Cartographie
- Questions fréquentes
- Inscription
- Mentions légales

AIDE

- FAQ
- Lire un document d'urbanisme
- Glossaire
- Contact
- Donnez votre avis

PARTENAIRES

- [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)
- [esta.gouv.fr](http://esta.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)
- [lefrance.gouv.fr](http://lefrance.gouv.fr)
- [france.fr](http://france.fr)
- [service-public.fr](http://service-public.fr)



Plan Local d'Urbanisme **plu**

VENDÔME Ville de Vendôme

Département de Loir-et-Cher

une démarche partagée

## Pièce 4.1 Règlement Dispositions générales et règlements de zone



Vu, pour être annexé à la délibération du 26 septembre 2013

Le Maire, Catherine LOCKHART

Plan Local d'Urbanisme prescrit par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2009

Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du 14 février 2013

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2013

# *L'information grandeur nature*

